



DANS CE NUMÉRO

BALAYAGE DES RUES COMMUNALES	p1	LA D0 PRIMÉE	p2
LES CONSIGNES DE TRI SE SIMPLIFIENT AU 1 ^{ER} JANVIER	p1	ILLUMINATIONS DE NOËL	p2
À L'AISE SUR LE NET	p2	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	p3
FLEURISSEMENT	p2	UN SITE DE COMPOSTAGE À L'ÉCOLE	p3
TABLEAU NOTRE ALSACIENNE	p2	AMOUREUX DU GRAND AIR ET DE BALADES ?	p3
		ACTUALITÉS EN PHOTOS	p4

La Gazette de Dalhunden

INFORMATIONS COMMUNALES



BALAYAGE DES RUES COMMUNALES

INTERVENTION 18 et 19 NOVEMBRE
POUR LAISSER LES CANIVEAUX ACCESSIBLES, NE PAS GARER VOTRE VOITURE SUR LE TROTTOIR.

Après le premier passage du mois de juin, l'essai de désherbage et de balayage sera reconduit pour l'ensemble des routes de la commune les 18 et 19 novembre. Ce nouveau passage permettra de comparer les résultats selon la saison avant de décider de la reprogrammation de cette opération en 2023.

Principe : utilisation d'une brosse de désherbage et d'une balayeuse aspiratrice.

MAIRIE

68, place de la Mairie
67770 DALHUNDEN

Tél. 03 88 86 97 18
Fax 03 88 86 06 24
Courriel contact@dalhunden.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 08 h 00 à 12 h 00
et 14 h 00 à 17 h 00
Mardi 08 h 00 à 12 h 00
et 14 h 00 à 19 h 00
Mercredi 08 h 00 à 12 h 00
et 14 h 00 à 17 h 00
Jeudi 08 h 00 à 12 h 00
FERMÉ L'APRÈS-MIDI
Vendredi 08 h 00 à 12 h 00
et 14 h 00 à 17 h 00

LES CONSIGNES DE TRI SE SIMPLIFIENT AU 1^{ER} JANVIER

PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES, ENVELOPPES

CARTONS ET BRIQUES ALIMENTAIRES

À METTRE DANS VOTRE BAC

BIEN VIDER, INUTILE DE RINCER, NE PAS IMBRIQUER

EN VRAC DANS LE BAC

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Simplification des consignes de tri !

À partir du 1^{er} janvier prochain, TOUS LES PAPIERS ET TOUS LES EMBALLAGES iront dans le bac de tri !

Cette extension des consignes de tri, déjà effective pour une partie des Français, sera mise en place pour l'ensemble du territoire à partir du 1^{er} janvier.

Il n'y aura donc plus de doute à avoir :

> **C'est un emballage ? À trier !**

> **C'est un papier ? À trier !**

Attention, les objets cassés et déchets autres que les emballages ne se trieront pas (excepté pour les papiers qui se trient tous). Jetez donc dans votre bac de tri tous les emballages en plastique, en métal, en carton, mais pas d'objets tels que stylos, jouets, déco...

Les collectivités communiqueront largement sur les nouvelles consignes de tri, et les usagers recevront prochainement des mémo-tri, autocollants et autres supports les informant de façon détaillée des nouvelles consignes.

PRÉSENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Samedi de 10h30 à 12h00

SITE INTERNET

www.dalhunden.fr



Scannez ce QR code pour accéder au site internet de la commune



Scannez ce QR code pour rejoindre la page facebook de la commune

À L'AISE SUR LE NET

Une initiation gratuite à la tablette numérique a été proposée avec le concours de l'association Atout Age Alsace.

Cet atelier d'un cycle de 5 séances de 2h était ouvert à tous à partir de 55 ans et a rencontré un franc succès.

D'autres ateliers seront proposés prochainement.



CLUB D'ANIMATION SENIOR

RENDEZ-VOUS

chaque **premier samedi du mois à 14h** à la **salle annexe de la mairie.**

Ouvert à tous, à partir de 65 ans.



FLEURISSEMENT

Cet été, comme d'autres communes, des oyas ont été utilisés pour irriguer les massifs fleuris. Un test a été effectué au monument aux Morts.

Il s'agit d'une poterie microporeuse qui est enterrée dans le sol jusqu'à son col et remplie d'eau et la nature fait le reste.

Le résultat étant positif, cette solution sera reproduite pour d'autres massifs fleuris.



Un gain de temps et de tranquillité avec un arrosage moins fréquent.

Un système économique et écologique !

Arrosons mieux, arrosons moins.



Tableau *Notre Alsacienne* réalisé et offert par Nicolas Kormann

LA DO PRIMÉE

La DO a rencontré un très beau succès auprès des amateurs de bière, mais également auprès des professionnels avec notamment une **médaille d'Or au FRANKFURT INTERNATIONAL TROPHY.**

Belle récompense pour le travail soigné de notre brasseur JPR5.

Le houblon pour la DI a été récolté par le Conseil Municipal fin août. La nouveauté 2022 est la récolte de houblon sauvage sur le ban communal.

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.



ILLUMINATIONS DE NOËL

Les illuminations de Noël font partie de la féerie et des traditions des fêtes de fin d'année.

Elles seront installées très prochainement pour un lancement des illuminations le 25 novembre.

- Coupure de minuit à 5h (sauf Noël et Nouvel An)
- Technologie LED pour l'ensemble des décorations
- Très faible consommation
- Facture énergétique estimée à 130 € sur la période des illuminations.





TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Face à la crise énergétique et au réchauffement climatique que nous vivons, il est urgent de passer de notre système énergétique actuel à un mix énergétique plus décarboné, plus efficace et plus intelligent.

L'une des actions est la production d'énergie renouvelable par l'installation de panneaux photovoltaïques. Pour ce faire, les toits de l'école et de l'église Saint Laurent ont été équipés de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité.

La puissance cumulée des 2 installations est de 63,5 kWc, soit les besoins annuels de 22 foyers.

Les informations techniques détaillées vous seront présentées dans le prochain bulletin municipal de janvier 2023.



UN SITE DE COMPOSTAGE À L'ÉCOLE

Au 1^{er} janvier 2023 l'état impose aux collectivités la gestion du biodéchets. Dans ce cadre, la RIEOM s'est engagée en 2021 dans la mise en œuvre d'un Plan Local de Prévention des Déchets des Ménages et Assimilés.

À cet effet, la commune et l'école Laurent Mockers s'unissent à la RIEOM du Pays Rhénan pour la mise en place d'un site de compostage partagé au sein de l'établissement scolaire. Dans cette démarche, une convention de partenariat a été signée à la rentrée 2022.

Écologique et économique, ce projet pédagogique permettra d'alléger les poubelles des familles volontaires à participer à cette démarche, tout en impliquant les enfants à ce geste ÉCO-RESPONSABLE.

Tout au long de l'année, des ateliers seront organisés par l'équipe pédagogique pour suivre le cycle de transformation des biodéchets en compost. Compost qui sera utilisé à l'école.



AMOUREUX DU GRAND AIR ET DE BALADES ?

Office de Tourisme du Pays Rhénan



L'Office de Tourisme du Pays Rhénan, en partenariat avec l'association Passage309, a conçu une toute nouvelle carte de randonnée pédestre avec un panel de circuits pour découvrir les richesses et les curiosités du territoire en toutes saisons.

Tous les sentiers du nord au sud du territoire, ainsi que ceux de la Stadt Rheinau outre Rhin, y sont indiqués. Au total, cela représente 162,8 km à parcourir.



Scannez le QR Code ci-contre pour télécharger la carte

Simple et pratique, cette carte bilingue français / allemand propose de partir à la découverte de 16 circuits côté français allant de 1,7 à 16,9 km, ainsi que 6 circuits chez nos voisins allemands de 1 à 17 km. Entre villages alsaciens typiques et patrimoine naturel, vous pourrez admirer une palette variée des paysages rhénans uniques.

Retour en images
sur quelques
événements



17 juin - Kermesse de l'école aux couleurs de l'Alsace



Bal et feu d'artifice du 14 juillet



14 août - 80+1 ans de l'USD



25 août - Hommage aux Malgré-Nous et Malgré-Elles



20 août - 50 ans de l'association de pêche



27 août - Exposition d'aviculture



30 septembre - Visite de la Mairie par les élèves des classes de CE et CM et élections des délégués de classe



4 octobre - Visite du Parlement Européen par l'équipe Municipale et des membres de l'OMSALD.

BIEN VIVRE ENSEMBLE
quelques rappels

TRAVAUX BRUYANTS

Les travaux bruyants doivent être limités aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 7h à 12h et de 13h à 20h
- les samedis de 8h à 12h et de 13h à 19h
- les dimanches de 10h à 12h

À l'exclusion des jours fériés.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Les activités professionnelles doivent être limitées aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 7h à 12h et de 13h à 20h
- les samedis de 8h à 12h et de 13h à 19h

À l'exclusion des dimanches et jours fériés.

STOP AUX DÉJECTIONS CANINES
UN MAÎTRE RESPONSABLE
RAMASSE !

les crottes c'est dans le sac,
le sac c'est dans la poubelle.



RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES
ÉLÉMENTAIRES

Les caniveaux doivent être nettoyés par les occupants des maisons riveraines.

Les trottoirs sont aussi de la responsabilité de ces occupants.

Les herbes qui poussent entre les bordures et pavés doivent être enlevées par les riverains.

Il en est de même pour dégager les trottoirs des feuilles mortes qui s'accumulent et peuvent devenir glissantes afin d'éviter tout accident !

Merci à tous !



BRÛLAGE DES DÉCHETS

L'article 84 du règlement sanitaire départemental stipule " le brûlage à l'air libre des déchets verts et des ordures ménagères est interdit " .

Cette pratique est non seulement polluante, mais peut présenter un danger pour la santé.

Les déchets doivent être triés et/ou apportés en déchèterie. La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum.

